

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Procès-verbal de la séance du 28 février 2019 à Montholon

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit février, le conseil communautaire de la communauté de communes de l'Aillantais s'est réuni, salle communautaire, au 9, rue des Perrières à Montholon, sous la présidence de Monsieur Mahfoud AOMAR, Président.

Le président ouvre la séance à 18h30.

Il est procédé à l'appel des membres du conseil.

Présents (21) : Mahfoud AOMAR, Karine BONAME, Roger CHARPY, Gérard CHAT, Jean CONSEIL, Marie-Louise COURTOIS, Nathalie DIAS GONCALVES, Patrick DUMEZ, Irène EULRIET arrivée à 18h42, Andrée GOLLOT, Yann HOUZÉ, Jean-Claude LESCOT, Christian MARTIN, Benoît MAURY, Évelyne MAURY, Bernard MOREAU, Marie-Laurence NIEL, Sophie PICON, Alain THIERY, Jean-Pierre TISSIER, Jean-Marie VALNET.

Pouvoirs (3) : Bruno CANCELA pouvoir à Mahfoud AOMAR, David SEVIN pouvoir à Jean-Marie VALNET, Joëlle VOISIN pouvoir à Gérard CHAT.

Excusé (1) : Hugues SAULET.

Absents (4) : Claudine CIEZKI, Philippe GEORGES, Jean-Pierre MUROT, Micheline VEILLARD.

Le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2019 ;
- Désignation du secrétaire de séance ;

ADMINISTRATION GENERALE :

1. Modification de la composition du Conseil Communautaire suite aux élections de la Commune de MONTHOLON
2. Élections de 2 Vice-Présidents suite aux élections de la Commune de MONTHOLON
3. Modification de la composition des commissions thématiques
4. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne
5. Désignation d'un représentant suppléant au syndicat des déchets du centre Yonne
- 5b. Désignation de deux représentants titulaires et d'un suppléant au Syndicat Yonne Médian
6. Modification de la composition de la CAO
7. Registre des décisions prises par la Président

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

8. Attribution d'une aide financière au titre de l'immobilier d'entreprises au Domaine du Roncemay

MAISON MEDICALE

9. Avenant au marché avec l'entreprise VAUCOULEUR
10. Paiement direct d'un sous-traitant de l'entreprise GENNETIER

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

11. Accueil d'un stagiaire rémunéré

ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

12. Approbation du projet « éducation artistique et culturelle » en milieu rural proposé par les Jeunesses Musicales de France

AFFAIRES DIVERSES

Le président propose l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour suite à la réception d'un courrier du syndicat Yonne Médian demandant de désigner deux titulaires et un suppléant pour représenter la CCA.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 JANVIER 2019

Le procès-verbal de la séance du conseil du 24 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

➤ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Patrick DUMEZ est désigné secrétaire de séance.

SUJET N°1 : Modification de la composition du Conseil Communautaire suite aux élections de la Commune de MONTHOLON

Le président indique que suite au décès de Monsieur William LEMAIRE, des élections municipales ont été organisées pour la Commune de MONTHOLON le 10 février 2019. La Commune de MONTHOLON est représentée par huit délégués communautaires.

Les huit membres titulaires suivants ont été élus le 10 février 2019 :

- Monsieur Jean-Marie VALNET
- Madame Sophie PICON
- Monsieur David SEVIN
- Madame Karine BONAME
- Monsieur Jean-Pierre TISSIER
- Madame Evelyne MAURY
- Monsieur Jean-Pierre MURROT
- Madame Nathalie DIAS GONCALVES.

Il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte de la modification de la composition du Conseil Communautaire pour la Commune de MONTHOLON.

Vu l'article L.5211-8 du CGCT,

Vu les élections du conseil municipal de Montholon du 10 février 2019,

le conseil communautaire,

PREND ACTE de la modification de la composition du conseil communautaire dont les huit membres titulaires pour la commune de Montholon sont les suivants :

- Monsieur Jean-Marie VALNET
- Madame Sophie PICON
- Monsieur David SEVIN
- Madame Karine BONAME
- Monsieur Jean-Pierre TISSIER
- Madame Evelyne MAURY
- Monsieur Jean-Pierre MURROT
- Madame Nathalie DIAS GONCALVES.

SUJET N°2 : Élections de deux Vice-Présidents suite aux élections de la commune de Montholon

Le président précise que suite aux élections municipales de Montholon du 10 février 2019, il est nécessaire de procéder à l'élection :

- du Vice-Président chargé des compétences et de la coopération intercommunale
- du Vice-Président chargé de l'environnement.

Il invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection des deux Vice-présidents à bulletin secret en application de l'article L2122-7 du CGCT.

Après un appel à candidature, Monsieur Jean-Marie VALNET se porte candidat au poste de vice-président de la commission Environnement.

Le Président indique que David SEVIN a posé candidature par courrier du 21 février dernier au poste de Vice-Président chargé des compétences et de la coopération intercommunale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-4, 2122-7, 2122-8 et L2122-10,

Vu la délibération du 13 avril 2017 fixant le nombre de vice-Présidents à sept,

Considérant qu'en application de l'article L. 273-5 du code électoral, la fin du mandat de conseiller municipal conduit concomitamment à la fin du mandat de conseiller communautaire,

Il est procédé au déroulement des votes à bulletin secret sous la présidence de Mahfoud. AOMAR, Karine BONAME, plus jeune conseillère communautaire, étant nommée assesseur.

1- ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 13

Monsieur **Jean-Marie VALNET** ayant obtenu 21 suffrages et ayant atteint la majorité absolue, a été proclamé vice-président en charge de l'environnement et a été immédiatement installé.

Monsieur Jean-Marie VALNET remercie le conseil.

Arrivée d'Irène EULRIET-BROCARDI qui prendra part au 2^{ème} vote.

2- ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DES COMPÉTENCES ET DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Le premier tour de scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 24
- Nombre de suffrages blancs : 6
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 24
- Majorité absolue : 13

Monsieur **David SEVIN** ayant obtenu 18 suffrages et ayant atteint la majorité absolue, a été proclamé vice-président en charge des compétences et de la coopération intercommunale et est installé immédiatement.

SUJET N°3 : Modification de la composition des commissions thématiques

Le président rappelle que par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer six commissions de travail :

- Compétences et coopération intercommunale
- Développement économique et numérique
- Finances
- Environnement
- Attractivité du territoire et culture
- Enfance-Jeunesse

Les règles de composition des commissions sont fixées par le règlement intérieur (article 7) approuvé par délibération en date du 27 juin 2014 : « *Seuls les conseillers communautaires titulaires, les maires et les adjoints des communes membres peuvent être membres des commissions. Le président de la communauté de communes est membre de droit. Les commissions ne pourront comprendre plus d'un membre par commune, sans que celui-ci ne soit membre de plus de quatre commissions.* »

Le Président de la CCA avait également proposé aux Conseillers Municipaux des Communes membres de participer aux commissions.

Le président précise que c'est pour ces raisons qu'un mail a été envoyé à la commune de Montholon afin de diffuser l'information auprès des nouveaux élus et connaître les choix avancés par les différents membres de ce nouveau conseil municipal.

Le président rappelle la composition des commissions et demande si des nouveaux élus communautaires souhaitent intégrer l'une d'entre elles.

1 - Compétences et coopération intercommunale	
Vice-président : David SEVIN	
CHARPY Roger	Merry la Vallée
CHAT Gérard	Senan
CONSEIL Jean	Villemer
GOLLOT Andrée	Saint-Maurice-Le-Vieil
MARCHETTI Gilles	La Ferté Loupière
MOREAU Bernard	Fleury la Vallée
SAULET Hugues	Chassy
VALNET Jean-Marie	Champvallon
2 - Développement économique et numérique	
Vice-président : DUMEZ Patrick	
CANCELA Bruno	Laduz
CONSEIL Jean	Villemer
EULRIET-BROCARDI Irène	La Ferté Loupière
MARTIN Christian	Poilly sur tholon
SEVIN David	Volgré
THIERY Alain	St Maurice Thizouaille
TISSIER Jean- Pierre	Champvallon
3 - Enfance Jeunesse	
Vice-présidente : VOISIN Joëlle	

BRIAND Claire	Villemer
CHEVIGNY Alexis	Villiers sur Tholon
COURTOIS Marie-Louise	Fleury la Vallée
DESPONS Marie	Sommecaise
DUBU Jacqueline	St Maurice Thizouaille
FAUQUET Sandrine	Champvallou
MAURY Evelyne	Aillant-sur-Tholon
MILLOT Aline	Poilly sur Tholon
MOLINARO Sylviane	Chassy
SEVIN David	Volgré
4 - Finances	
Vice-président : LESCOT Jean-Claude	
CONSEIL Jean	Villemer
FOURNIER HIRZEL Madeleine	Sommecaise
GEORGES Phillipe	Saint-Aubin
GRATESOLLE René	La Ferté-Loupière
MAURY Benoit	Neuilly
MOLINARO Sylviane	Chassy
PICON Sophie	Aillant sur Tholon
VALNET Jean-Marie	Champvallou
VANDERSLIKKE Gérard	Senan
VINOT Nathalie	Volgré
5 - Attractivité du Territoire et Culture	
Vice-présidente : EULRIET BROCARDI Irène	
ANSEL David	Senan
COURTOIS Marie-Louise	Fleury-La-Vallée
CROCCO Sandrine	Villemer
CIEZKI Claudine	Les Ormes
FAUQUET Sandrine	Champvallou
THIERY Alain	Saint-Maurice-Thizouaille
FOURNIER HIRZEL Madeleine	Sommecaise
NIEL Marie-Laurence	Guerchy
PICON Sophie	Aillant-sur-Tholon
VINOT Nathalie	Volgré
6 - Environnement	
Vice-président : Jean-Marie VALNET	
CHAT Gérard	Senan
CONSEIL Jean	Villemer
DERBOIS Daniel	Aillant-Sur-Tholon
DURAND Philippe	Sommecaise
HOUZE Yann	Poilly sur Tholon
MAURY Benoit	Neuilly
MEYER Denis	La Ferté-Loupière
NIEL Marie- Laurence	Guerchy
RAOUT Jean-Pierre	St Maurice Thizouaille
RAYMOND Charles	St Maurice le Viel
SEVIN David	Volgré

Mmes Nathalie DIAS-GONCALVES et Sophie PICON de la commune déléguée d'Aillant sur Tholon souhaitent faire partie de la commission développement économique et numérique, Mme Karine BONAME de Villiers sur Tholon indique vouloir intégrer la commission enfance jeunesse.

Néanmoins, le Président rappelle que la composition de la commission doit respecter le principe d'un seul représentant par commune historique. Mme Sophie PICON indique alors laisser Madame Nathalie DIAS GONCALVES intégrer cette commission.

Seront donc inscrites lors de la séance, Mme Nathalie DIAS GONCALVES dans la commission développement économique et Mme Karine BONAME dans la commission Enfance jeunesse.

Vu la délibération du 14 avril 2014 constituant six commissions de travail,

Vu la proposition d'y accueillir en tant que participants les maires et adjoints des communes membres, et de limiter le nombre de membre par commission à un représentant par commune,

Vu les candidatures exprimées suite aux élections de Montholon,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- D'accepter en tant que participants les membres présents suivants :
 - Mme **Nathalie DIAS GONCALVES** intègre la commission « Développement économique et numérique »
 - Mme **Karine BONAME** intègre la commission « Enfance Jeunesse ».

SUJET N°4 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne

Le président précise que par délibération en date du 14 avril 2014, le Conseil Communautaire a désigné les représentants titulaires et suppléants au syndicat mixte de la fourrière animale du Centre Yonne. La Communauté de Communes est représentée par deux titulaires et deux suppléants.

Il est nécessaire de nommer :

- un nouveau représentant titulaire suite au décès de Monsieur William LEMAIRE,
- un nouveau représentant suppléant suite aux élections de MONTHOLON (remplacement de Monsieur DERBOIS).

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux délégués et deux suppléants pour représenter la Communauté de Communes de l'Aillantais au comité syndical de la fourrière animale,

Après avoir procédé à un appel à candidature,

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Aillantais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne, Madame **Nathalie DIAS-GONCALVES** membre déléguée pour représenter la Communauté de communes de l'Aillantais au sein du comité syndical de la fourrière animale avec Monsieur Jean-Claude LESCOT titulaire,
- Désigne Monsieur **Yann HOUZÉ** membre suppléant à la place de Daniel DERBOIS avec Monsieur Mahfoud AOMAR pour remplacer un éventuel titulaire en cas d'absence ou d'empêchement.

Jean-Claude LESCOT précise que la prochaine réunion du syndicat aura lieu le 6 mars 2019 à la salle des fêtes de Branches.

SUJET N°5 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au syndicat des déchets du Centre Yonne



Le Président indique que par délibération en date du 31 août 2017, le Conseil Communautaire a désigné les représentants titulaires et suppléants au syndicat des déchets du centre Yonne. La Communauté de Communes est représentée par deux titulaires et deux suppléants.

Suite au décès de Monsieur William LEMAIRE, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant suppléant.

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux délégués et deux suppléants pour représenter la Communauté de Communes de l'Aillantais au syndicat des déchets du centre Yonne,

Après avoir procédé à un appel à candidature,

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Aillantais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne, Madame **Andrée GOLLOT** membre déléguée suppléante pour représenter la Communauté de communes de l'Aillantais au sein du syndicat des déchets du centre Yonne avec Jean-Marie VALNET et Gérard CHAT titulaires et Mahfoud AOMAR autre suppléant.

Jean-Marie VALNET précise que la prochaine réunion du syndicat aura lieu le 7 mars 2019 à 19h à Joigny.

SUJET N°5 bis : Désignation de deux représentants titulaires et d'un suppléant au syndicat Yonne Médián

Le président indique que par délibération en date du 19 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion au syndicat Yonne Médián pour la gestion de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Yonne à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le syndicat s'est constitué en fin d'année 2018 et la première réunion aura lieu le 27 mars prochain (matin).

Il est nécessaire de désigner deux représentants titulaires et un représentant suppléant pour siéger au syndicat.

Le président précise pour information que Patrick DUMEZ (titulaire) et Irène EULRIET (suppléante) représentent la CCA à l'EPAGE le Loing (bassin versant du Loing).

Après avoir procédé à un appel à candidature,

Le Conseil de la Communauté de Communes de l'Aillantais, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne, Madame **Irène EULRIET-BROCARDI** et Monsieur **Patrick DUMEZ** membres titulaires pour représenter la Communauté de communes de l'Aillantais au sein du syndicat Yonne Médián,
- Désigne Monsieur **Alain THIERY** membre suppléant.

SUJET N°6 : Modification de la composition de la CAO

Ce point sera reporté au prochain conseil communautaire suite à une erreur matérielle dans l'élection d'un suppléant de trop lors de la séance.

SUJET N°7 : Registre des décisions prises par le Président par délégation

Le président rappelle que par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au président qui doit rendre compte de ces attributions exercées lors de chaque réunion du Conseil Communautaire.

Numéro	Date	Objet	Société/organisme	Montant HT	Signataire (Président ou VP)
2019-02	21-janv-19	galette des rois relais Mésange	BOULANGERIE MARAIS	Facture en attente	Président
2019-03	23-janv-19	Interface CHORUS, mode de prélèvement et TPI	CERIG	1602,00 €TTC (devis)	Président
2019-04	25-janv-19	Nécessaire de ménage pour gymnase	BHE	269,65 €TTC (offre de prix)	Président
2019-05	25-janv-19	Détergent pour autolaveuse	SOUTY	61,44€TTC (devis)	Président
2019-06	28-janv-19	BON N°3 - diverses fournitures pour ménage	BI 1	facture en attente	Président
2019-07	28-janv-19	BON n°4-livraison fioul pour le gymnase	SEC JOIGNY	Facture en attente	Président
2019-08	29-janv-19	Équipement agent d'entretien	PROLIANS SERVET DUCHEMIN	245,26 €TTC (offre de prix)	Président
2019-09	13-févr-19	Matériel ménage complémentaire	BHE	287,47 €TTC (devis)	Président
2019-10	19-févr-19	Sacs aspirateur KARCHER	AUTODISTRIBUTION SOUTY	Facture en attente	Président

Après l'exposé du président, il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du compte-rendu des décisions énumérées ci-dessous, prises par le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu la délibération D_2018_41 du 28 juin 2018,
Considérant l'exposé du président,**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE du tableau des décisions prises par délégation,
AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décisions.

SUJET N°8 : Attribution d'une aide financière au titre de l'immobilier d'entreprises au domaine du Roncemay situé à Chassy

Le Président donne la parole à patrick DUMEZ.

Il indique que les propriétaires du Domaine du Roncemay sollicite une aide à l'immobilier d'entreprises dans le cadre du règlement d'intervention adopté le 29 juin 2017 afin d'étendre sa capacité d'accueil au niveau du restaurant et de l'hôtel.

La Communauté de Communes peut intervenir avec la Région sur le soutien à l'investissement immobilier des hébergements touristiques dans le cadre du règlement d'intervention adopté en 2017.

Après avis favorable de la commission développement économique réunie le 21 février 2019, il est demandé au conseil de se prononcer sur sa demande.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une aide à l'immobilier d'un montant de 10 000 € pour ce projet ambitieux de plusieurs millions d'euros.

Irène EULRIET BROCARDI indique être favorable à cette opération dans l'Allantais mais émet le souhait que dans leur communication, les entreprises aidées comme JP Mousse, l'entreprise Raoult, ou les propriétaires du Roncemay, fassent état de l'aide dont ils bénéficient lorsqu'ils mentionnent les travaux effectués sur les équipements auxquels la communauté de communes a contribué.

Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° D-2017-40 du 29 juin 2017,
Vu l'avis de la commission développement économique, réunie le 21 février 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

ATTRIBUE une aide financière à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 10 000 € au domaine du Roncemay.

SUJET N°9 : Avenant au marché de la maison médicale avec l'entreprise VAUCOULEUR

Le président indique que par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Communautaire a attribué le lot N°3 « charpente, couverture, zinguerie » pour la construction de la maison pluridisciplinaire de santé, à l'entreprise VAUCOULEUR pour un montant de 100 500 €.

Dans le cadre de l'exécution du marché, l'entreprise doit réaliser des travaux complémentaires pour un montant de 622,93 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire de signer un avenant avec l'entreprise VAUCOULEUR pour un montant de 622,93 € HT.

Considérant l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 23 voix pour et une abstention :

AUTORISE le président à signer un avenant avec l'entreprise VAUCOULEUR pour des travaux complémentaires pour un montant de 622,93€ HT.

Le président fait une parenthèse pour faire le point sur les difficultés rencontrées avec cette entreprise comme évoqué lors du précédent conseil par David SEVIN. Cette entreprise ne participe pas aux réunions de chantier et n'a toujours pas fourni ses plans d'exécution complets. L'architecte souhaite lui faire un courrier pour appliquer les pénalités de retard au cas où la situation ne s'arrangerait pas puisqu'il ne respecte pas son contrat.

Le président indique avoir réuni les Vice-Présidents cette semaine pour les informer de l'avancé des échanges produits par M. VAUCOULEUR et la CCA ainsi que l'architecte et recueillir leur avis sur la démarche à adopter.

Avec l'accord unanime des vice-présidents présents, il indique qu'un courrier lui a été adressé ce jour pour lui rappeler ses obligations contractuelles et fait lecture de ce courrier.

Gérard CHAT témoigne des soucis rencontrés dans sa commune et du retard pris sur ce chantier pour des motifs similaires.

SUJET N°10 : Paiement direct d'un sous-traitant de l'entreprise GENNETIER

Le président indique que l'entreprise GENNETIER, titulaire du lot N°4 du marché de « CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE MONTHOLON », a présenté les déclarations de sous-traitance suivantes :

- Sous-traitance de fourniture et pose d'ouvrage de petite charpente et de serrurerie à l'entreprise KMD SP ZOO (Pologne)
Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant : 4 000 € hors taxes ;

Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les demandes d'acceptation de sous-traitants.

Considérant l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la demande de sous-traitance de l'entreprise GENNETIER pour des travaux de fourniture et pose d'ouvrage de petite charpente et de serrurerie à l'entreprise KMD SP ZOO (Pologne)

ACCEPTE de procéder au paiement direct de ce sous-traitant dans la limite de 4 000€ hors taxes ;

CHARGE Monsieur le Président, de l'exécution de la présente délibération.

SUJET N°11 : Accueil d'un stagiaire rémunéré

Le président indique qu'une demande de stage d'une durée maximum de six mois a été formulée, dans le cadre de la mise en place d'une politique de développement et d'attractivité du territoire. La loi impose que tout stage d'une durée supérieure ou égale à deux mois doit être rémunéré.

Le taux horaire de la gratification est égal à 3,75 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond de la Sécurité sociale (soit 25 € x 0,15). Le coût total pour 6 mois est de 3 300 €.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de stage pour une durée maximum de six mois et d'autoriser le Président à rémunérer le stagiaire sur la base de la gratification énoncée ci-dessus.

Considérant l'exposé du président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

AUTORISE le président à signer la convention de stage pour une durée maximum de six mois et à rémunérer le stagiaire sur la base de la gratification énoncée ci-dessus.

SUJET N°12 : Approbation du projet « Éducation

Le président laisse la parole à Irène EULRIET-BROCARDI.

Elle informe que la Communauté de Communes a été sollicitée par les Jeunesses Musicales de France pour la réalisation d'un projet « éducation artistique et culturelle » en milieu rural. Ce projet doit permettre un accès à la culture musicale pour les enfants du territoire. Il viendrait compléter les actions existantes pour l'année scolaire 2019-2020 de l'école de musique. Elle précise que le projet a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Le coût pour la collectivité serait de 5 000 € environ.

Il est proposé au Conseil Communautaire de rendre un avis sur ce projet.

Considérant l'exposé de la Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des présents :

ÉMET un avis favorable sur le projet « éducation artistique et culturelle » ;

AUTORISE le président à signer tout document permettant de mettre en œuvre le projet.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

→ Projet gymnase : point d'étape

Le président indique que le bureau d'études Propolis a présenté le programme définitif aux Vice-Présidents le 25 février 2019.

Le scénario présenté en Conseil Communautaire le 20 décembre doit être modifié pour établir le programme. Le Maire de MONTHOLON nous a fait part du souhait des élus de la Commune de maintenir le Mille club et de ne pas le détruire comme nous l'avions prévu en décembre 2018.

Le schéma fonctionnel est modifié dans le programme pour en tenir compte (projection du schéma fonctionnel définitif).

Par ailleurs, il est proposé de réaménager le parvis devant le gymnase (option au marché de maîtrise d'œuvre).

Si la CCA réaménage le parvis, le Président propose que la maîtrise foncière lui soit transférée et invite les élus de Montholon à apporter une réponse approuvée par leur conseil municipal. Dans le cas contraire, le Président indique que construire un gymnase de trois millions d'euros avec la possibilité de voir une construction sur le parvis est une éventualité difficile à cautionner.

Les représentants de Montholon expriment le souhait d'en discuter lors de leur prochain conseil qui doit avoir lieu le 5 mars prochain et s'engagent à communiquer à la communauté de communes la décision prise.

Le président rappelle le calendrier du projet et insiste sur la nécessité de démarrer les travaux avant fin 2019 pour s'assurer le paiement de la subvention de 600 000 € de la région :

- lancement publicité pour choix maître d'œuvre : 11 mars
- retour des candidatures : 11 avril
- choix des candidatures : fin mars
- rédaction des offres pour les candidats retenus : mai
- choix du maître d'œuvre : juin

→ Calendrier des prochaines réunions

- Commission Finances élargie au Conseil : 28 mars 2019
- Conseil Communautaire : 4 avril 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le secrétaire de séance,
Patrick DUMEZ

Le Président de la CCA,
Mahfoud AOMAR

Prénom NOM	ÉMARGEMENT	Prénom NOM	ÉMARGEMENT
Mahfoud AOMAR		Christian MARTIN	
Karine BONAME		Benoît MAURY	
Bruno CANCELA	Pouvoir à Mahfoud AOMAR	Évelyne MAURY	
Roger CHARPY		Bernard MOREAU	
Gérard CHAT		Jean-Pierre MUROT	Absent
Claudine CIEZKI	Absente	Marie-Laurence NIEL	
Jean CONSEIL		Sophie PICON	
Marie-Louise COURTOIS		Hugues SAULET	
Nathalie DIAS GONCALVES		David SEVIN	Pouvoir à Jean-Marie VALNET
Patrick DUMEZ		Alain THIERY	
Irène EULRIET BROCARDI		Jean-Pierre TISSIER	
Philippe GEORGES	Absent	Jean-Marie VALNET	
Andrée GOLLOT		Micheline VEILLARD	Absente
Yann HOUZÉ		Joëlle VOISIN	Pouvoir à Gérard CHAT
Jean-Claude LESCOT			